



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2021-01003

PUBLIÉ LE 4 JANVIER 2021

# Sommaire

## Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-01-01-003 - Annexe CFP Ouverture au public (2 pages)	Page 3
37-2021-01-01-004 - Arrêté CFP Ouverture au public (1 page)	Page 6
37-2021-01-01-002 - CX-GX fiscal - liste CDS au 01-01-2021 (1 page)	Page 8
37-2021-01-04-001 - Délégation générale PGF et PPR (2 pages)	Page 10
37-2021-01-04-002 - Délégation spécial PPR (2 pages)	Page 13
37-2021-01-01-001 - SIE TOURS délégation de signature (3 pages)	Page 16

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-01-01-003

Annexe CFP Ouverture au public

**Horaires d'ouverture au public des Centres des Finances publiques d'Indre-et-Loire en vigueur au 4 janvier 2021**

Adresse	Service	Horaires d'ouverture
Amboise - 20, place Richelieu	Service des impôts des entreprises (SIE) d'Amboise	du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 uniquement sur rendez-vous
Château-Renault - 113, rue de la République	Trésorerie de Château-Renault	du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 avec ou sans rendez-vous, et du lundi au jeudi, de 13h30 à 16h00 uniquement sur rendez-vous
Chinon - boulevard Paul-Louis Courier	Service des impôts des particuliers (SIP) de Chinon	du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 avec ou sans rendez-vous et de 13h30 à 16h00 uniquement sur rendez-vous
	Service de gestion comptable (SGC) de Chinon	
	Service de la publicité foncière (SPF) de Chinon	du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 avec ou sans rendez-vous et de 13h30 à 16h00 uniquement sur rendez-vous Fermé à partir de 12h00 chaque dernier jour ouvré du mois, à l'exception du dernier jour ouvré de l'année.
Joué-lès-Tours - 4, avenue Victor Hugo	Trésorerie de Joué-lès-Tours	du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 avec ou sans rendez-vous et de 13h30 à 16h00 uniquement sur rendez-vous
Langeais - 5, place du 14 Juillet	Trésorerie de Langeais	du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 avec ou sans rendez-vous et de 13h30 à 16h00 uniquement sur rendez-vous
Loches - 12, avenue des Bas Clos	Service des impôts des particuliers (SIP) de Loches	du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 avec ou sans rendez-vous et de 13h30 à 16h00 uniquement sur rendez-vous
	Service de gestion comptable (SGC) de Loches	
	Service de la publicité foncière (SPF) de Loches	du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 avec ou sans rendez-vous et de 13h30 à 16h00 uniquement sur rendez-vous Fermé à partir de 12h00 chaque dernier jour ouvré du mois, à l'exception du dernier jour ouvré de l'année.
Neuillé-Pont-Pierre - 19, avenue du Général de Gaulle	Trésorerie de Neuillé-Pont-Pierre	du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 avec ou sans rendez-vous et de 13h30 à 16h00 uniquement sur rendez-vous
Tours - 94, boulevard Béranger	Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire	du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 avec ou sans rendez-vous et de 13h30 à 16h00 uniquement sur rendez-vous
Tours - 40, rue Edouard Vaillant	Service des impôts des entreprises (SIE) de Tours	du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 uniquement sur rendez-vous

Adresse	Service	Horaires d'ouverture
	Service des impôts des particuliers (SIP) de Tours	du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 avec ou sans rendez-vous et de 13h30 à 16h00 uniquement sur rendez-vous
	Service départemental des impôts fonciers (SDIF)	
	Paierie départementale d'Indre-et-Loire	
	Trésorerie amendes	
	Trésorerie hospitalière	
	Trésorerie de Tours Ville et Métropole	
	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement (SPFE) de Tours 1	
Service de la publicité foncière (SPF) de Tours 2	Fermé à partir de 12h00 chaque dernier jour ouvré du mois, à l'exception du dernier jour ouvré de l'année.	
Vouvray - 12 bis, rue Rabelais	Trésorerie de Vouvray	du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 avec ou sans rendez-vous et de 13h30 à 16h00 uniquement sur rendez-vous

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-01-01-004

Arrêté CFP Ouverture au public



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale  
des Finances publiques d'Indre-et-Loire**  
94, boulevard Béranger  
CS 33228  
37032 TOURS CEDEX 1

**Arrêté relatif à l'ouverture au public des services de la Direction départementale des Finances  
publiques d'Indre-et-Loire**

Le Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 août 2020 portant délégation de signature en matière de régime d'ouverture au public des services de la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire,

**ARRÊTE :**

**Article 1er**

Les services de la Direction départementale des Finances publiques du département d'Indre-et-Loire sont ouverts au public du lundi au vendredi inclus, selon les modalités horaires présentées en annexe.

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à TOURS, le 4 janvier 2021

Par délégation de la Préfète, Le Directeur départemental des Finances publiques

Thierry POURQUIER

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-01-01-002

CX-GX fiscal - liste CDS au 01-01-2021





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale  
des Finances publiques d'Indre-et-Loire**

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

<b>Nom Prénom</b>	<b>Responsables des services</b>
KALI Marie-Line COULON Nadine	Services des impôts des entreprises : Amboise Tours
LAPIERRE Catherine par intérim MARTIAL Jean-Jacques GÉNIN-TOUREL Annick	Services des impôts des particuliers : Chinon Loches Tours
BAROUX Françoise GRATEAU François BERTEAU Gilles	Services de publicité foncière : Chinon Loches Tours 2
BERTEAU Gilles	Service de publicité foncière et de l'enregistrement : Tours 1
CONAN Maryse CARRÈRE Laurent	1ère brigade de vérification 2ème brigade de vérification
DEVOULON Michel	Pôle contrôle et expertise
CARATY-QUIQUET Marie-Christine	Pôle contrôle revenus patrimoine
BADOR Yannick	Pôle de recouvrement spécialisé
MUSSEAU Magali	Service départemental des impôts fonciers

La présente liste, effective au 1er janvier 2021, se substitue à celle publiée le 21 octobre 2020.

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-01-04-001

Délégation générale PGF et PPR



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale  
des Finances publiques d'Indre-et-Loire**  
94, boulevard Béranger  
CS 33228  
37032 TOURS CEDEX 1

**Décision de délégation générale aux responsables  
du Pôle gestion fiscale et du Pôle pilotage et ressources**

Le Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;

Vu le décret du 1er avril 2019 portant nomination de M. Thierry POURQUIER, Administrateur général des Finances publiques en qualité de Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;

Vu la décision d'installation de la DGFIP en date du 4 avril 2019 fixant au 14 juillet 2019 la date d'installation de M. Thierry POURQUIER dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;

**Décide :**

**Article 1 :** Sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, délégation est donnée à :

- Monsieur Jean-Luc BLANC, Administrateur des Finances publiques, Directeur du Pôle gestion fiscale ;
- Monsieur Michel MARAL, Administrateur des Finances publiques adjoint, Directeur du Pôle pilotage et ressources ;

à l'effet de le suppléer dans l'exercice de ses fonctions et de signer, tous les actes relatifs à la gestion de la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire et aux affaires qui s'y rattachent.

Ils sont autorisés à agir en justice et à effectuer des déclarations de créances.

**Article 2 :** Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié.

**Article 3 :** Toutes dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées.

**Article 4 :** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à TOURS, le 4 janvier 2021  
Thierry POURQUIER

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-01-04-002

Délégation spécial PPR



**Direction départementale  
des Finances publiques d'Indre-et-Loire**  
94, boulevard Béranger  
CS 33228  
37032 TOURS CEDEX 1

### **Décision de délégations spéciales de signature pour le Pôle pilotage et ressources**

Le Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;

Vu le décret du 1er avril 2019 portant nomination de M. Thierry POURQUIER, Administrateur général des Finances publiques en qualité de Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;

Vu la décision d'installation de la DGFIP en date du 4 avril 2019 fixant au 14 juillet 2019 la date d'installation de M. Thierry POURQUIER dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;

#### **Décide :**

**Article 1 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions du Pôle pilotage et ressources, avec faculté d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- Mme Sylvie BOUTIER, administratrice des Finances publiques adjointe, adjointe au Directeur du Pôle pilotage et ressources.

**Article 2 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

#### **1. Pour la Division ressources humaines :**

- M. Christophe DURAIN, inspecteur principal des Finances publiques, responsable de la division ;
- Service des ressources humaines et de la formation professionnelle :
  - Mme Dominique BOULESTEIX, inspectrice des Finances publiques ;
  - Mme Nadine JAZOTTES, inspectrice des Finances publiques.

**2. Pour la Division budget, immobilier et logistique :**

- Mme Nathalie MERCIER, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division ;

- Service du budget :

- Mme Christel DUCLOS, inspectrice des Finances publiques ;

- Service de la logistique et de l'immobilier :

- M. Carl CAMPON, inspecteur des Finances publiques ;
- M. Pierre DERRIEN, inspecteur des Finances publiques.

**3. Pour la Division stratégie et contrôle de gestion :**

- Mme Aurélie ANGER, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division ;
- M. Christophe GAUTHIER, inspecteur des Finances publiques ;
- Mme Frédérique MAUREL, inspectrice des Finances publiques.

**4. Pour le Centre de services des ressources humaines (CSRH) :**

- Mme Sylvie BOUTIER, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable du service ;
- M. Emmanuel BONIN, inspecteur des Finances publiques ;
- Mme Sophie HALGOURDIN, inspectrice des Finances publiques ;
- M. Rodolphe MASSE-DELESTRE, contrôleur principal des Finances publiques ;
- M. Joël MACOIN, contrôleur des Finances publiques.

**5. Assistante de prévention et correspondante handicap :**

- Mme Agnès LEMOINE, inspectrice des Finances publiques.

**Article 3** : Toutes dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées.

**Article 4** : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à TOURS, le 4 janvier 2021

Thierry POURQUIER

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-01-01-001

SIE TOURS délégation de signature





**Direction départementale  
des Finances publiques d'Indre-et-Loire**  
Service des impôts des entreprises de Tours  
40 rue Édouard Vaillant 37060 TOURS CEDEX 9

## **DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE LA RESPONSABLE DU SIE DE TOURS**

La comptable, Madame Nadine Coulon, responsable du service des impôts des entreprises de Tours ;

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

### **Article 1er**

Délégation de signature est donnée à **COGNERAS Christelle**, **LEMOINE Gaëlle**, inspectrices des Finances Publiques et **GODDE Joël**, inspecteur des Finances Publiques, adjoints au responsable du service des impôts des entreprises de Tours à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA et les demandes de remboursement de crédits d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) en matière de recouvrement :

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 50 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

8°) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet :

dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des Finances publiques désignés ci-après :

BIGNON Véronique	PONTREAU Jean François	LAURENT Philippe
CLAIRE Françoise	REVEILLON Grégoire	MAZOIRE Guillaume
COUTIN Laurent	TOURON Pascale	MELLEK Nathalie
DANIS Jean Claude	DA SILVA Georges	RIMBAULT Luc
GOUBAN Valérie	DEBELLE Nathalie	ROUSSELLE Jocelyne
MAUTALEN Luc	LAMBERT Bérengère	VERGEZ BERTHIER Nathalie
POLVENT Christine	LAURENT Françoise	

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-après ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances dans la limite précisée dans le tableau ci-après ;

aux agents des Finances publiques désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé	Limite des actes relatifs au recouvrement
HUMBERT Evelyne	contrôleuse	10 000 €	4 mois	10 000 €	10 000 €
JACQ Edith	contrôleuse	10 000 €	4 mois	10 000 €	10 000 €
JULIEN Jean Louis	contrôleur	10 000 €	4 mois	10 000 €	10 000 €

LAURENT-DEPALLE Nathalie	contrôleuse	10 000 €	4 mois	10 000 €	10 000 €
RUFFIER Cristina	contrôleuse	10 000 €	4 mois	10 000 €	10 000 €
TILLET Isabelle	contrôleuse	10 000 €	4 mois	10 000 €	10 000 €
DUBOIS Pascale	agente	2000 €	2 mois	2 000 €	2 000 €
DUPUIS Gwenaëlle	agente	2 000 €	2 mois	2 000 €	2 000 €

#### Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de la soussignée, les agents des Finances publiques désignés ci-après peuvent signer l'ensemble des décisions dans les conditions et limites de la propre délégation de signature du responsable :

Nom et prénom des agents	grade
COGNERAS Christelle	inspectrice des finances publiques,
GODDE Joël	inspecteur des finances publiques,
LEMOINE Gaëlle	inspectrice des finances publiques,

#### Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département d'Indre-et-Loire.

A Tours, le 1<sup>er</sup> janvier 2021

La comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Tours

Nadine Coulon, inspectrice divisionnaire hors classe